

## ➤ CONTRÔLE D'ACCÈS DANS LES DÉCHETTERIES

À compter du 03 décembre, les systèmes de contrôle d'accès seront effectifs en déchetteries d'Apt et de Coustellet.



Les déchetteries en France représentent plus de 4500 sites et 1750 maîtres d'ouvrages publics et privés. Plus de la moitié de ce parc national est antérieur à 2000, avec des contraintes foncières parfois fortes. Une partie souffre aujourd'hui de vétusté, tant au niveau du nombre de flux limité pouvant être accueilli, des conditions d'accueil du public et de sécurité que des équipements d'optimisation du fonctionnement.

À son niveau, le SIRTOM de la Région d'Apt a souhaité mettre en avant 4 objectifs principaux :

Étudier les aspects juridiques et réglementaires des déchetteries ;

Identifier les exigences réglementaires, de conception, de fabrication et de performance en termes de sécurité des équipements implantés dans nos déchetteries ouvertes au public pour prévenir les risques de chute de hauteur ;

Proposer des actions visant à réduire les vols et le vandalisme en déchetteries ;

Réaliser un état des lieux des équipements utilisés pour contrôler l'accès et pour optimiser le transport de déchets (compacteurs, broyeurs, ...)

Les trois premiers objectifs étant atteints ou pour le moins en constante évolution, c'est aujourd'hui sur le dernier point qu'est orienté notre dernier projet : La mise en place du contrôle d'accès.

Cette action est motivée par 6 principales raisons :

Sécuriser les dépôts, en régulant le nombre de véhicules sur les quais ;

Améliorer la fluidité de circulation, dans l'enceinte des déchetteries en informant les usagers, sur place et via internet, des pics d'affluences ;

Un meilleur accompagnement des usagers, dans leur geste de tri grâce à une plus grande disponibilité des gardiens et une meilleure anticipation du remplissage des bennes ;

Responsabiliser les professionnels, sur les coûts de prise en charge de leurs déchets et les sensibiliser aux objectifs de réduction et de valorisation de ceux-ci tout en appliquant une facturation automatique ;

Maîtriser les coûts, en réservant l'accès aux contribuables du territoire et en répartissant équitablement la charge entre particuliers et professionnels en fonction de leurs apports ;

Atteindre des objectifs écologiques, en encourageant les usagers à réduire le volume de leurs apports et à améliorer le tri avec l'aide du personnel des déchetteries.

Respect de l'anonymat : Les cartes d'accès reliées au système, servent d'identifiant unique pour accéder aux déchetteries. Dans le cadre de la loi, la base de données informatiques fait l'objet d'une déclaration et d'une autorisation auprès de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté). Tout est fait pour respecter la confidentialité et n'utiliser que les données utiles à la bonne gestion du service, avec l'interdiction de diffuser ou utiliser des informations personnelles.

## ➤ LA MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU SYSTÈME

Une opération innovante qui facilitera l'accès aux quelques 45 000 habitants résidants sur le territoire du SIRTOM

Début juin, le SIRTOM de la Région d'Apt opte pour un nouveau service de proximité : « Le Pôle Gestion Carte d'Accès » situé en déchetterie d'Apt, il permet d'accompagner les administrés dans leur démarche pour l'obtention de leur carte d'accès, et permettra à terme, la gestion courante du parc.

Pour s'inscrire, il suffit de compléter votre formulaire téléchargeable directement sur le site du SIRTOM ou de vous rendre dans votre accueil dédié en déchetterie d'Apt. Votre inscription devra être accompagnée impérativement des trois documents suivants : Justificatif de domicile, Carte d'identité et Carte grise. Une fois le dossier complet, il vous est loisible de le retourner soit par courriel à badge.dechetteries@sirtom-apt.fr ou directement au SIRTOM.

Lors de sa disponibilité, un courrier de convocation vous sera directement adressé par voie postale ou par courriel. Les envois s'effectueront pendant les mois d'octobre et novembre. En fonction de votre choix préalablement indiqué sur votre formulaire, le retrait de votre badge s'effectuera soit sur le site d'Apt ou sur celui de Coustellet.

En parallèle des inscriptions et en vue des prochaines distributions de cartes d'accès, les travaux ont désormais commencé sur le site principal du SIRTOM situé à Apt.

Le principe est simple ! Lors de sa mise en service effective, prévue le 03 décembre prochain, l'usager se présentera devant la borne d'accès située à proximité immédiate de la déchetterie. Devant la borne, devra être présenté le badge. À ce moment, la borne indiquera pour les particuliers le nombre de passages restants et permettra l'accès à la déchetterie. Quant aux professionnels, l'écran demandera à l'usager de saisir son type de flux et son volume, le gardien de déchetterie validera directement sur la plateforme de déchargement les informations préalablement saisies.

Après une analyse approfondie des statistiques des déchetteries voisines, le nombre d'accès annuel pour les particuliers a été plafonné à 24 passages. Nous tenons tout de même à rassurer l'ensemble des administrés et ne souhaitons pas favoriser les dépôts sauvages sur le territoire. À titre exceptionnel et en fonction de la situation, pourront être créditées à nouveau sur le badge, des unités de passage au juste besoin de l'usager.

À partir du 02 janvier 2019, seuls les administrés possédant un badge seront autorisés à entrer sur le site. La volonté première est de maintenir un accès gratuit aux particuliers afin d'encourager au maximum le tri de nos déchets.



### FAQ : QUESTIONS / RÉPONSES

Le Pôle Gestion Cartes d'Accès vous répond :

**Q : Je n'ai pas reçu de badge, que faire ?**

R : Demander un formulaire papier à l'accueil dédié en déchetterie d'Apt ou faire votre demande en ligne sur le site du SIRTOM.

**Q : La présentation du badge est-elle obligatoire ?**

R : Oui, chaque passage sera contrôlé par le gardien à l'aide du badge. L'accès vous sera refusé si vous ne le présentez pas (même pour des apports gratuits).

**Q : Suis-je limité à accéder à une seule déchetterie ?**

R : Non, avec votre badge vous aurez accès à toutes les déchetteries du SIRTOM (Apt, Coustellet, Viens et Sault)

**Q : Le service va-t-il devenir payant pour les particuliers ?**

R : Non, le service est et restera gratuit.

**Q : Ma déchetterie n'est pas équipée de barrières, dois-je faire une demande de carte ?**

R : Oui, le SIRTOM a pour projet d'uniformiser le contrôle d'accès sur ses quatre déchetteries. Également, la carte sera demandée à l'entrée des sites non équipés (Viens et Sault).

**Q : Je déménage, que faire de mon badge ?**

R : Si vous changez de département merci de le renvoyer au SIRTOM ou de le déposer au Pôle Gestion Carte d'Accès situé en déchetterie d'Apt.

**Q : J'ai perdu mon badge que dois-je faire ?**

R : Vous pouvez faire la demande d'un nouveau badge au SIRTOM, il vous sera facturé au prix de 5€.

**Q : L'accès aux déchetteries est-il limité ?**

R : Oui, l'accès est restreint à 24 passages par an. A situation exceptionnelle pourront être créditées de nouvelles unités sur votre carte.